

2.—Terrains d'atterrissage selon la catégorie et l'exploitant, par province, 1^{er} avril 1964

Catégorie et exploitant	T.-N.	Î.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	Total
Aéroports autorisés													
Ministère des Transports.....	1	1	3	2	7	20	4	4	6	22	12	5	87
Municipalités.....	1	—	1	3	20	20	5	18	17	17	—	2	104
Particuliers.....	3	2	1	3	24	35	7	11	16	1	1	—	104
Héliports.....	—	—	—	—	2	8	1	—	—	5	—	—	16
Aérodromes non autorisés													
Ministère des Transports.....	1	—	—	—	3	6	2	2	—	9	5	4	32
Municipalités.....	3	—	3	2	11	4	3	32	11	16	1	3	89
Particuliers.....	3	1	1	10	26	14	31	108	27	66	7	—	294
Abandonnés ou inconnus.....	4	—	1	—	6	7	2	5	4	39	1	4	73
Héliports.....	—	—	—	—	1	4	—	—	—	3	—	—	8
Bases d'amerrissage autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	1	—	5
Municipalités.....	—	—	1	—	1	14	1	1	1	10	—	2	31
Particuliers.....	7	—	2	1	70	97	35	24	4	54	27	4	325
Bases d'amerrissage non autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	9
Municipalités.....	—	—	1	1	1	10	7	4	2	5	1	—	32
Particuliers.....	12	—	1	20	14	9	—	7	22	15	—	—	100
Abandonnées ou inconnues.....	17	1	9	6	23	14	13	9	6	14	19	5	136
Aérodromes militaires													
Aviation royale du Canada.....	3	1	1	2	6	15	3	3	5	3	—	2	44
Armée canadienne.....	—	—	—	1	—	1	1	—	2	—	—	—	5
Marine canadienne.....	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Marine américaine.....	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2
Aviation américaine.....	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	21	—	23
Total, terrains d'atterrissage.	16	4	10	20	100	118	55	180	81	178	27	18	807
Total, bases d'amerrissage.	36	1	13	9	115	149	65	38	20	118	63	11	638
Total, aérodromes militaires.	5	1	4	3	6	16	5	3	7	3	22	2	77
Total général.....	57	6	27	32	221	283	125	221	108	299	112	31	1,522

Contrôle de la circulation aérienne.—La Division du contrôle de la circulation aérienne du ministère des Transports a pour fonctions principales d'assurer une circulation rapide et ordonnée et de prévenir les collisions d'avions dans un espace aérien contrôlé ainsi que les collisions avec un autre avion ou un obstacle dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions s'exercent au moyen du service de contrôle d'aéroport, du service de contrôle terminal et du service de contrôle régional. Voici une description de ces services et d'autres services connexes :

Le service de contrôle d'aéroport assure un service de contrôle aux vols effectués dans le voisinage des principaux aéroports civils ou le volume et le genre de trafic, les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe également le contrôle de toute la circulation sur l'aire de manœuvre dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels. Les tours de contrôle sont situées à Whitehorse (Yukon); à Victoria (international), Port Hardy, Abbotsford et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary, Edmonton (industriel) et Edmonton (international) (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (international) (Man.); à Lakehead, Windsor, London, Toronto Island, Toronto (international), Ottawa et North Bay (Ont.); à Montréal (international), Cartierville, Québec, Baie-Comeau et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton, Fredericton et Saint-Jean (N.-B.); à Halifax (international) et Sydney (N.-É.); à Gander (international); et à Frobisher (T. N.-O.).

Le service de contrôle régional assure un service de contrôle de la circulation aérienne aux avions volant dans un espace aérien contrôlé lorsque les conditions atmosphériques empêchent le pilote de voir les autres avions ou les obstacles et l'obligent à se fier aux instruments pour se diriger. Ce service est assuré par des centres de contrôle régional à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.), Moncton (N.-B.) et Goose Bay et Gander (T.-N.). Chacun de ces centres est relié aux tours de contrôle.